

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 443 Vœu relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.

Le Conseil de Paris,

Considérant que La Ville de Paris fait sienne la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé à savoir qu'« elle est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;

Considérant que fin août, la presse nationale s'est fait l'écho de l'alerte lancée par les syndicats des personnels de l'hôpital Lariboisière, interpellant sur la situation des mères « hébergées » au sein de la maternité dans des conditions indignes, faute d'hébergement d'urgence disponible ;

Considérant que les syndicats ont notamment indiqué que depuis plusieurs mois « des jeunes mères avec leurs nourrissons de 15 jours dorment dans un couloir sur des sièges, sans eau ni nourriture » ;

Considérant que par un communiqué du 2 septembre 2019 l'AP-HP a indiqué que « les hôpitaux assurent la mise à l'abri temporaire pour la nuit de ces femmes en situation de précarité et elles sont orientées dans la journée vers des accueils de jour hors de l'hôpital. Il peut arriver que des mères prises en charge dans les maternités de l'AP-HP restent dans cette situation quelques jours voire plusieurs semaines, le temps de trouver une solution d'hébergement. L'AP-HP effectue un recensement journalier de ces mères » ;

Considérant les ambitions de la Ville de Paris en matière de santé publique comme nous pouvons le lire dans la communication « la politique parisienne de santé » ;

Considérant l'activité du Centre de Protection Maternelle dédié au suivi de grossesse des femmes en situation de précarité ouvert par la ville en avril dernier au sein de l'Hôtel Dieu ;

Considérant les travaux engagés entre la Ville de Paris, le Samu-Social et les services de l'Etat pour une meilleure coordination et la mise en place d'un circuit et d'un dispositif dédié à ces femmes en sortie de maternité ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Didier Le Reste et des élu.e-s du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris demande à l'Etat de débloquer des moyens supplémentaires pour permettre à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) de créer de nouvelles places d'hébergement d'urgence afin d'accueillir notamment les femmes enceintes et mères de jeunes enfants,
- Que la Maire de Paris interpelle l'APHP au sujet de cette situation qui ne s'est pas améliorée depuis le mois de Juillet.